

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

ITEM 1 DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

Transcontinental Inc. (« **TC Transcontinental** »)
1 Place Ville Marie, Suite 3420
Montréal, Québec
H3B 0G1

ITEM 2 DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 2 avril 2018

ITEM 3 COMMUNIQUÉ

Un communiqué concernant le changement important a été déposé et publié par l'entremise d'une agence de transmission reconnue le 2 avril 2018.

ITEM 4 RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 2 avril 2018, TC Transcontinental a annoncé avoir conclu une convention avec Marchés des capitaux CIBC et la Banque Scotia (collectivement, les « **teneurs de livres conjoints** »), au nom d'un syndicat de preneurs fermes (les « **preneurs fermes** »), aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, dans le cadre d'une prise ferme, 9 400 000 reçus de souscription (les « **reçus de souscription** ») de TC Transcontinental au prix de 26,60 \$ (le « **prix d'offre** ») par reçu de souscription, pour un produit brut de 250 040 000 \$ (le « **placement** »).

ITEM 5 DESCRIPTION CIRCONSTANCIÉE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 2 avril 2018, TC Transcontinental a annoncé avoir conclu une convention avec les teneurs de livres conjoints, au nom des preneurs fermes, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, dans le cadre d'une prise ferme, 9 400 000 reçus de souscription de TC Transcontinental au prix de 26,60 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut de 250 040 000 \$. En outre, une option de surallocation, pouvant être exercée en totalité ou en partie au prix d'offre, dans les 30 jours suivant la date de clôture du placement (définie ci-après), pour un produit brut additionnel maximal de 37 506 000 \$, a été accordée aux preneurs fermes.

Le produit net tiré du placement devrait être affecté au financement partiel de l'acquisition précédemment annoncée de l'entreprise de Coveris Americas, une entreprise détenue par Coveris Holdings S.A., une société du portefeuille de Sun Capital Partners, Inc., pour un prix d'achat de 1,32 milliard de dollars américains (environ 1,72 milliard de dollars canadiens¹) (l'« **acquisition** »), conformément aux modalités d'une convention d'achat de titres datée du 29 mars 2018.

Les reçus de souscription seront offerts dans toutes les provinces du Canada en vertu d'un prospectus simplifié devant être déposé par TC Transcontinental conformément au *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*. Les reçus de

¹ Converti au taux de change USD / CAN de 1,30 : 1.00.

souscription peuvent aussi être placés aux États-Unis auprès de certains acheteurs institutionnels admissibles (*qualified institutional buyers*) dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription en vertu de la Règle 144A de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le placement est assujéti à l'obtention de toutes les approbations nécessaires des autorités de réglementation et des bourses.

La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 20 avril 2018 (la « **date de clôture du placement** ») et l'acquisition devrait être complétée au cours du troisième trimestre de l'exercice financier 2018 de TC Transcontinental.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer au communiqué de presse de TC Transcontinental daté du 2 avril 2018 ayant pour titre "Transcontinental inc. annonce un placement public par voie de prise ferme de 250 millions de dollars de reçus de souscription" qui a été déposé sous le profil SEDAR de TC Transcontinental.

Nous notons que l'Item 5.2 de l'Annexe 51-102A3 est sans objet.

**ITEM 6 APPLICATION DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 7.1 DU
RÈGLEMENT 51-102**

Sans objet

ITEM 7 INFORMATION OMISE

Sans objet

ITEM 8 MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION

Pour toute question relativement à cette déclaration de changement important, veuillez contacter Christine Desaulniers, Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de TC Transcontinental, au 514 954-4008.

ITEM 9 DATE DE LA DÉCLARATION

Le 4 avril 2018